



Adultère abandon d'enfant majeur à charge

Par **Julie**, le **02/08/2011 à 14:39**

Bonjour,rnrnIl y a plus d'un an ma mère a quitté le domicile familiale pour s'installer avec son amant. Aujourd'hui, elle souhaite demander le divorce. Elle ne m'a versé aucune aide financière et n'a éprouvé aucun véritable intérêt pour moi pendant cette année de séparation. Bien que majeure, je suis encore à la charge de mes parents. mon père a continué à régler ma complémentaire santé (depuis son compte personnel) et à me verser des sommes d'argent importante pour mes frais dentaire et pour m'aider à ouvrir un PEL. Au regard de la loi, ma mère est-elle en tord? Si oui, quelles démarches dois-je engager pour faire reconnaître ce tord?

Par **mimi493**, le **02/08/2011 à 15:57**

Vis à vis de vous, elle ne l'est pas puisque vous êtes majeure,rnrnIl faut demander une pension alimentaire

Par **Julie**, le **03/08/2011 à 13:59**

Puis-je demander une pension alimentaire à mon nom en dehors du processus de divorce de mes parents?

Par **mimi493**, le **03/08/2011 à 14:42**

oui, puisque vous êtes majeure mais voyez avec votre père avant puisque c'est lui qui a votre charge

Par **Julie**, le **03/08/2011** à **15:55**

Je vous remercie pour votre aide.